

**DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE  
MONLET**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 AVRIL 2024**

Date de Convocation Publique	:	04/04/2024
Date d’Affichage	:	04/04/2024
Nombre de Conseillers en exercices	:	09
Nombre de Conseillers présents	:	07
Nombre de Conseillers Votants	:	08

Le Conseil Municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le Onze Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix huit heures trente, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire.

**Etaient présents** : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER- Daniel PICOT-Laurent GARNIER-Roland MEYSSONNIER- Raphaël SABY- Christine VALENTIN .

**Etaient absents** : Frédéric DELOLME ayant donné pouvoir à Daniel PICOT, Eric SOUBEYRE  
**Philippe RITTER** a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**OBJET :10/2024 -VOTE CFU CNE/2023**

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le Compte Financier Unique du budget général de l’exercice 2023 s’est exécuté du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les opérations des Sections de Fonctionnement et d’Investissement .

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		551 611.12 €		194 948.60€		746 559.72 €
Opérations de l’exercice	285 085.60 €	527 226.12 €	242 191.07 €	433 715.46 €	527 276.67 €	960 941.58 €
<b>TOTAUX</b>	285 085.60 €	1 078 837.24 €	242 191.07 €	628 664.06 €	527 276.67 €	1 707 501.30 €
Résultats de clôture		793 751.64 €		386 472.99 €		1 180 224.63 €
Restes à réaliser			30 000.00 €			30 000.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		793 751.64 €		386 472.99 €		1 150 224.63€
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						

Ces résultats sont repris au Budget de l’exercice 2024 de la commune de Monlet.

Après en avoir délibéré,le Conseil municipal, Monsieur le Maire n’ayant pas pris part au vote

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 de la commune de Monlet par :  
7 Voix pour.  
0 Voix contre .
- Donne pouvoir à M le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

**Michel DESSIMOND -Maire**



**P RITTER -secrétaire de séance**



*Délibération n° 10/2024 certifiée exécutoire  
compte tenu de la transmission au contrôle  
de légalité le 18/04/2024*

*Publiée sur le site de la commune de Monlet  
le 21/05/2024*

**VOTE CFU 2023 /CNE**